

RÉVOLTE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

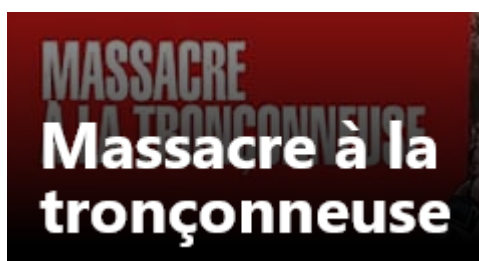
Un vent de révolte force 10, souffle sur la ville de Chartres, **MédiaChartres** sait pourquoi, et en voici la raison.

Après une « **nébuleuse expérience** » judiciaire, concernant l'abatage de marronniers boulevard de la Courtilles, le « **Régent** » de la ville, a contourné sournoisement le problème, en faisant raser les arbres de la place servant l'été, de salubre zone d'ombre aux clients (locaux et touristes) des terrasses, des divers restaurateurs, côté portail Sud, **en pleine nuit**, pour éviter les gêneurs (riverains, écologistes, associations diverses, journalistes) etc.





© MédiaChartre
S



Et le pire reste à venir, CQFD



Vie en communauté,
tous concernés

Un fait divers, qui n'est pas passé inaperçu, dans les Médias, qui ne sont pas dévolus au dicta de la commune, large répercussions également, sur les réseaux sociaux. Reflet d'une ville totalement « apaisée » [...]

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/ils-vont-etre-remplaces-par-des-parasols-l-abattage-des-arbres-du-parvis-de-la-cathedrale-de-chartres-fait-polemique-3038957.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241001&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1013192

et

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/c-est-ec-urant-dix-arbres-abattus-en-pleine-nuit-par-la-mairie-pres-de-la-cathedrale-de-chartres-en-bras-de-fer-avec-les-ecologistes-3041090.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20241003&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1014583

Une décision prise en catimini, mais qui a quand même reçu la « *bénédiction* » de la Préfecture ?



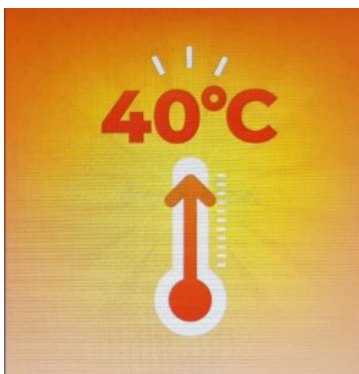
Le temps rappellera à ces *marchands du temple*, que des exemples sont encore bien visibles, des « **bénéfices** » des dalles miroirs, dans le centre ville !

Voici à quoi ressemble aujourd'hui, les belles dalles « d'origines diverses » (avant/après).



L'Egypte a eu ses dix plaies, pour Chartres, il semble que la sentence soit beaucoup plus lourde (...)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Dix_plaies_d'%C3%89gypte



Difficile d'imaginer, le pourtour de la Cathédrale en plein été, fleurant avec les **40°**, et la réverbération du sol qui amplifie le phénomène, et ce n'est pas quelques parasols, aussi beaux et couteux soit t'ils, qui changeront grand chose.

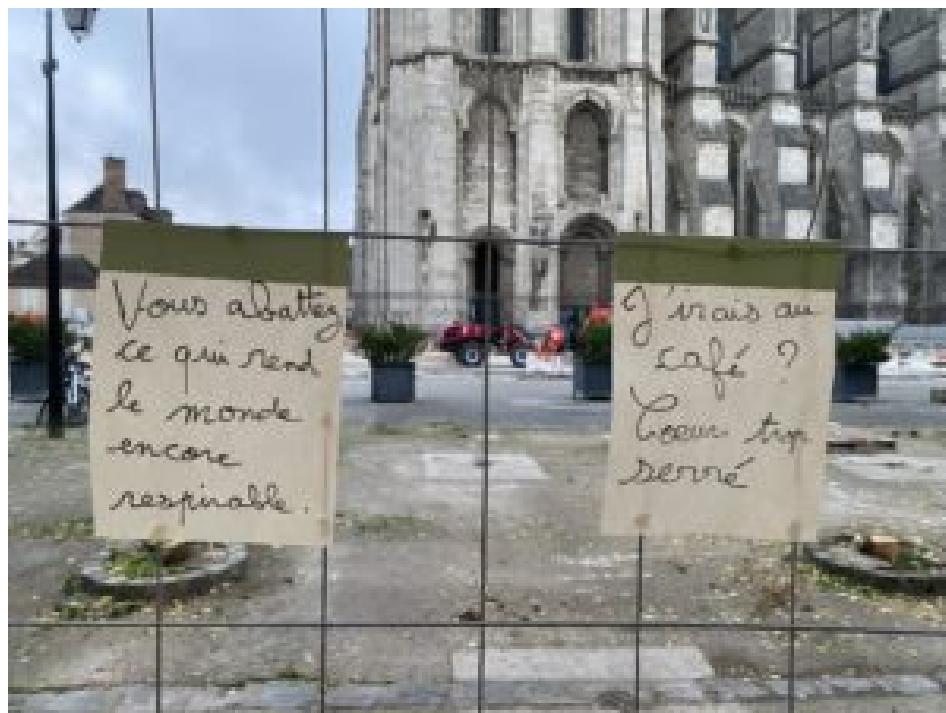
Prix moyen, entre 1500 et 7000 €

Qui va payer ?



Pour **MédiaChartres**, il ne fait aucun doute, que des contreparties ont été proposées aux commerçants, indemnités financières pour perte d'exploitation, exonération durant... (?) de droit de terrasse, financement des parasols, pour ne citer que ceux-ci.





Il reste dans l'esprit des Chartrains-nes, des mots très forts comme : désolation, consternation, incroyable, ironie, désabusé, frustration, écœurement et d'autres.

Sentiment de toute puissance et d'impunité totale, le maire est seul et enfermé dans son déni total, de démocratie.

YVAN STEFANOVIITCH

PETITS ARRANGEMENTS *entre amis*



**SONT-ILS
AU-DESSUS DES LOIS ?**

ÉDITIONS BIRCH



Pas sûr !

Clara Hirsch

TRAFICS !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



La saison des récompenses bat son plein, et **MédiaChartres**, comme chaque année, ne déroge pas à la règle.

Pour 2024, *la ville de Chartres* remporte (haut la main), **le pouce d'Or** !

Explications :

Pour le nombre impressionnant d'embouteillages, suite à la décision de supprimer les feux de signalisation, du paysage



local



D'énormes « **bouchons** » sont désormais le quotidien des automobilistes, du centre « **rue du Général Koenig** », en heures de pointes, compter au minimum, de **15 à 30 minutes** pour traverser le point chaud, de la **place des Épars**. Idem pour aller

de la **place Drouaise** au centre, en empruntant le **Blv Charles Péguy**, puis la **rue de la Couronne** et **Georges Fessard**, il faudra vous armer de patience, car **20 à 30 minutes** vous seront nécessaires (des temps relevés, aux heures de pointes). La refonte totale de la **place Morard/Courtille**, fait aussi son « petit » effet ! (sans parler du **Blv Chasles**).

Un panel d'illustrations photos.





Pour entrer en ville, en venant du **Sud**, le temps d'attente varie (...) et semble parfois interminable, entre les arrivants du **Coudray**, les sortants du parking de l'**Intermarché** et les descendants de la **Croix Bonnard** (entre les parents qui vont chercher les enfants à l'école, les entreprises qui débauchent en même temps, l'hôpital, ect) il est très difficile de traverser/d'entrer en ville, où d'essayer de rentrer chez soi (CQFD).

Exemple : (bouchon, à partir de la mairie du Coudray).



[Les travaux du BHNS vont durer 15 mois, place Morard, à Chartres – Chartres \(28000\)](#)

Et ce n'est qu'un début !



Les Parisiens connaissent bien le grand magasin du quartier du Marais, nommé le : **BHV, Chartres** possède aussi son « **Bazar de (à) l'Hôtel de Ville** » il est très virulent, partout et tous les jours.



Pour ces raisons et... bien d'autres, il est officiellement décerné à l'unanimité, par [MédiaChartres](#) à la ville de Chartres, **le pouce d'Or 2024.**



Alice Cellier

VACANCES



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



MédiaChartres profite du « **mauvais** » temps, pour prendre un congé, nous vous donnons rendez-vous dès le **Lundi 6 Mai**, pour de nouvelles aventures.



La Rédaction

SE LOGER . . .

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien le monde médical

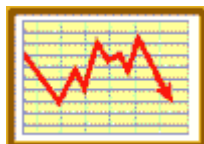
Pour beaucoup, se loger dans le 28 (comme ailleurs), devient de plus en plus difficile, voir quasiment impossible ?

Et pourtant, ce ne sont pas les chantiers qui manquent, un paradoxe que **MédiaChartres** à essayer de comprendre.





Une tendance générale qui est le reflet de l'augmentation du coût des matières premières, de la hausse des taux d'intérêts et de la complexité du montage des dossiers de prêts (taux d'endettement, garanties, revenus, etc) surtout, pour les « **primo-accédants** » ., la tâche relève du parcours du combattant pour très peu de résultats.



Une « **dépression** » dans le **BTP**, que le gouvernement tente d'endiguer (...)

<https://www.leparisien.fr/immobilier/logement-chute-des-permis-de-construire-la-crise-du-neuf-se-prolonge-28-04-2023-GT3RWOM3KZADZKT5IKTUPWKCSI.php>

https://www.moneyvox.fr/credit/actualites/92730/il-faut-gagner-800-euros-de-plus-par-mois-la-nouvelle-hausse-des-taux-immobiliers-se-paie-cash?utm_source=moneyvox&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-377

https://www.moneyvox.fr/credit/actualites/93097/credit-immobilier-combien-pouvez-vous-encore-emprunter-aujourd'hui-en-fonction-de-votre-salaire?utm_source=moneyvox&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-383



Les logements en locations et sociaux, sont également impactés. Les nouvelles normes et dispositions concernant les biens à la locations et visant les propriétaires, ne facilitent pas la résolution de l'équation.

<https://www.demanderjustice.com/article-1719-du-code-civil-obligation-propretaire-bailleur>

<https://www.pap.fr/bailleur/diagnostics-immobiliers/dpe-quelle>

[s-obligations-pour-la-location/a23503](#)



Depuis le **1er janvier 2023**, seule une partie des logements classés **G**, considérés comme des passoires thermiques, ne peuvent plus être mis en location : il s'agit des biens dont la **consommation d'énergie est supérieure à 450 kWh/m²/an**. Pour les autres, le calendrier se déroulera comme suit :

- les logements classés **G** seront interdits à la location en **2025** ;
- les logements classés **F** seront interdits à la location en **2028** ;
- les logements classés **E** seront interdits à la location en **2034**;

Des mesures, qui ne vont pas aider les demandeurs, même si elles s'avèrent nécessaires contre les « **marchands de sommeil** » !

La crise du logement en France, les possibles « **solutions** » ?

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/289746-crise-du-logement-les-principaux-axes-du-plan-gouvernemental>

Mais, pour mémoire, durant les dernières et Très bonnes années, nul n'a jamais entendu un promoteur, se plaindre !





MédiaChartres, trouve une certaine « **ironie** » au contexte actuel, comme un goût de revers de médaille.

Serge Maloude

ET APRÈS ?

MédiaChartres soutien le monde médical 



MédiaChartres s'interroge (**comme beaucoup**), sur l'avenir du mode de circulation. Les interdictions se multiplient avec la disparition des carburants □ au profit du **Tout électrique** ,



perspective à moyen terme (**2030/2040**) ? années qui verront s'éteindre beaucoup de métiers, mécanicien, diéséliste, gérant de station service, transporteur/ stockage de carburant (raffinerie, plateforme, pétrolier/bateaux)

etc. Des pans entiers de l'industrie disparaîtront pour laisser place à une nouvelle aire de l'histoire automobile et

du transport.



De plus en plus nombreuses, les agglomérations dévoilent les futures règles et interdictions, qui deviendront bientôt, la norme !

https://www.tflinfo.fr/transports/paris-lyon-marseille-bordeaux-toulouse-strasbourg-quelles-interdictions-pour-les-vehicules-polluants-zfe-emissions-2257616.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1684497538&fbclid=IwAR3-VGQ9dF_Bl_0zUPB4qyG3fYmHDT-P9KCwhTEUirNPmj0cJA0g7jPnzEU#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D



<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Les « **contrôles techniques obligatoires** » et les « **vignettes Crit'air** » ont ouvert la voie, au grand bouleversement.

Que deviendront les millions de véhicules condamnés, et le droit de pouvoir encore circuler, pour les véhicules de collection ?

<https://poa.tv/2021/quel-avenir-pour-les-voitures-de-collection-face-aux-restrictions-de-circulation-la-ffve-nous>



Fin « programmée » d'une très grande aventure.

Moujib Kada

LES CHANCEUX 3 (et dernier)

MédiaChartres soutien le monde médical



Troisième volet:

MédiaChartres termine le chapitre « chanceux » en prenant pour exemple, un artisan local, spécialisé dans la restauration immobilière (...)

Régulièrement affiché sur les échafaudages de restaurations d'habitations, en Loi « **ORI** » l'artisan est l'un des seuls, à

bénéficiaire de l'indéfectible soutien de la **Mairie** et à être référencé par **Ses SEMs** locales (satellite, bras ouvriers et CA de la Mairie). Un jonglage de chantier en chantier (avec une équipe restreinte), mais une flotte de véhicules toujours grandissante (?)

<https://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauration-immobiliere-ori-r801.html>

Du neuf à l'ancien, l'irréremédiable chute !

https://www.tflinfo.fr/immobilier/video-tfl-maisons-individuelles-plebiscitees-par-les-francais-elles-sont-devenues-quasiment-inaccessibles-2254501.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1681850480&fbclid=IwAR0VzS4gw3Q1d dF4UNlMVCfZ1RDyU-6t_pGfoEilmZnp4XfFG0gdbr1RDz0#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D

Chartres: Depuis des années, les publications de mises en « **loi ORI** » se multiplient sur la Ville et l'Agglo, la vétusté et le réchauffement climatique accentuant le phénomène de détérioration des bâtisses. Des mises en chantier et des placements en sécurisation, empêchent les riverains de circuler normalement, parfois, **pendant ... des années !**









Un chantier situé rue **St Pierres/Chêne doré** à Chartres, en est le **parfait exemple**. La rue est barrée depuis ... **5 ans** (+/-) par un arrêté émanant des services compétents de la Mairie, **mais** ... le bénéficiaire à juste « **oublié** » que l'arrêté à une durée limitée dans le temps, et celui de la rue du **Chêne Doré** (comme d'autres) est périmé depuis ... **2020** ? Il appartient au pétitionnaire de veiller à ce « **détail** » et de faire prolonger la validité de l'autorisation, à défaut, **il est en infraction**

Les services municipaux (**police**) assument et tolèrent avec bienveillance, cette **infraction à durée illimitée**.

Le contrevenant et ses sous traitants, s'arrogent tous les jours, le droit de **stationner illégalement** en laissant comme signature, **l'huile coulant des véhicules sur la chaussée** !

Situation inadmissible, pour ceux qui se font verbaliser où vont en fourrière tous les jours, dans les rues de Chartres.



constaté: (avantages/infractions)

1- Mairie et « **ORI** » en passant par les **SEMs**: plus d'appel d'offre, permis et autorisations (divers) accordés d'office, contrôle inexistant, financements « **privés** » (surtout de transparence), infractions au code de la route et du travail, occupations et dégradations de l'espace public sans titre etc.

2- **la loi**: poids lourds en zone interdite au plus de 3,5 tonnes, dépôts de bennes, personnel sans casque, occupation illicite de l'espace public etc.





La loi (pour rappel) est, et doit être la même pour TOUS, aucun passe-droit où privilège n'est admissible, où tombe de facto, sous le coût du délit de favoritisme Code pénal Article 432-14

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/scpc2002-5.pdf



De plus, d'après les professionnels contactés par MédiaChartres, il aurait été plus rapide, et surtout moins onéreux de reconstruire à l'identique, plutôt que de vouloir s'acharner à restaurer (même en secteur sauvegardé) ! Une logique, qui n'en n'a pas ...

Un éclairage indispensable, sur la vie au quotidien des « backstages » !



Clara Hirsch

SPORTS ... (DE COMBAT) !

SPORTS

Après la polémique qui enfle de plus en plus sur la gestion et l'état des finances , des Clubs de sport locaux , révélée par le journaliste indépendant, spécialiste du foot **Romain Molina**, **MédiaChartres** (après enquête) *confirme qu'il se passe « d'étranges choses » à Chartres ...*

https://fr.wikipedia.org/wiki/Romain_Molina

https://twitter.com/Romain_Molina

« Connu pour plusieurs de ses **enquêtes chocs sur le monde du sport**, le journaliste a fait de nouvelles révélations, lundi

13 septembre, suscitant de nombreuses réactions d'internautes. Il était 1h30 ce lundi soir et pourtant plus de **20 000 auditeurs** étaient encore debout pour écouter **Romain Molina** sur **Twitter** »

<https://larevuedesmedias.ina.fr/romain-molina-journaliste-enquete-sport-foot-youtube-outsider>

Un professionnel reconnu, depuis longtemps.



Ainsi, **le Maire de Chartres** a t'il « **encore** » choisi la voie judiciaire (...), pour essayer de se « **justifier** », comme l'ex-vice Présidente de la Fédération Française de Football, **Brigitte Henriques**.

<https://www.msn.com/fr-fr/sport/football/romain-molina-a-re%C3%A7u-une-plainte-de-l-ancienne-vice-pr%C3%A9sidente-de-la-fff/ar-AA16y86U>

MédiaChartres pense qu'il aurait été très utile, de réserver un étage de la Mairie, à la mise en place d'un « **tribunal privé** » au regard du nombre de dépôts de plaintes qui se succèdent !

Après avoir raté les titres « **d'avocat** » et « **Président de la République** », le Maire serait ainsi, **Juge, Avocat général, etc**

Tribunal

PRIVÉ



MédiaChartres suit ce dossier avec beaucoup d'attention, mais il appartient désormais à la Justice (**la vraie**) de trancher et

de rechercher la **vérité** et ...

RIEN
QUE LA
VÉRITÉ

Sylvie Muller

« Y VA Y AVOIR DU SPORT »

A l'image de *SILMARILS* et de son titre « *Y va y avoir du sport* » <https://www.youtube.com/watch?v=0lFACjs3wSA>



enseigne récente sur Chartres, [MédiaChartres](#) s'interroge sur son devenir, car après « **Camaïeu** » la question est plus que légitime.



- source

Médiapart-

[https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/311022/camaieu-gap-go-sport-cet-homme-d-affaires-qui-eu-les-yeux-plus-gros-que-le-ventre?utm_source=20221031&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-20221031&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/311022/camaieu-gap-go-sport-cet-homme-d-affaires-qui-eu-les-yeux-plus-gros-que-le-ventre?utm_source=20221031&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-20221031&M_BT=1654172231343)

Même propriétaire, donc ... mêmes « problèmes » (?)

Go Sport en juillet 2021, est racheté pour des clopinettes à Rallye, (la holding du groupe Casino qui voulait s'en débarrasser).

Le 17 août 2020, le tribunal de commerce de Lille annonce sa décision de valider l'offre de reprise de **Camaïeu** par la Financière immobilière bordelaise (FIB) plutôt que celle portée par l'équipe dirigeante en place. Avec la promesse d'investir au moins 20 millions d'euros. La FIB est détenue par Michel Ohayon, déjà propriétaire d'une vingtaine de

magasins **Galerias Lafayette**. Des synergies sont envisagées par la présence de **Camaïeu** au sein de cette enseigne,

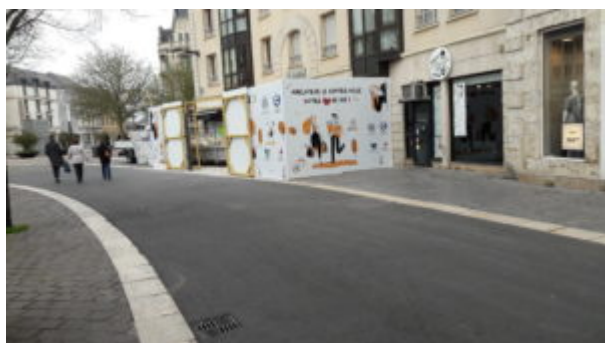
Le **28 septembre 2022**, le tribunal de commerce de Lille prononce la liquidation de l'entreprise. Cette décision provoque la suppression des **2 600 emplois** et la disparition de **514 magasins** en France (Chartres centre et Barjouville galerie marchande de Leclerc).

<https://leffervescent.fr/2022/11/01/liquidation-de-camaieu-recit-dune-fermeture-forcee-entre-degout-et-solidarite/>

Après la liquidation judiciaire de **Camaïeu**, son propriétaire, l'homme d'affaires **Michel Ohayon**, voit sa stratégie financière agressive qui a consisté à racheter en série des enseignes en difficulté (**Go Sport**, Gap France, la Grande Récré...) se retourner contre lui.

Avec un discours très convaincant pour les élu·e·s qui luttent pour redynamiser les centres des villes moyennes souffrant de la « métropolisation » de l'économie française. On lui donnait alors le bon Dieu sans confession (et même plus) !

La Ville de Chartres à t'elle eu raison d'investir, sur de si grosses incertitudes, réponse dans ... ?





*photos MédiaChartres





*

En outre, selon nos informations, les comptes sociaux de la FIB affichent des pertes de 30 millions d'euros en ... 2021, un fonds de roulement négatif de 200 millions et une

situation nette comptable négative de 65 millions ... d'euros.

Craintes sur Gap et Go Sport:

Les regards vont désormais se tourner vers **Gap France** et **Go Sport**, déjà bien mal en point. Même si la direction de **HPB** s'est jusqu'ici voulue rassurante, les salariés sont inquiets.

« **Nous ne sommes pas au pays des Bisounours, on sait bien qu'il va y avoir un moment où ils vont faire du ménage...** », nous dit une syndicaliste de chez **Go Sport**.

Du côté de **Gap**, « les salariés sont extrêmement anxieux vu ce qu'il s'est passé à **Camaïeu**, et il est difficile de se projeter, d'avoir une vision très claire de la stratégie de l'entreprise », relate une représentante des salariés.

La **GRANDE** question **MédiaChartres**, magasin durable ou éphémère ?



Martine Leroy

INFO PRATIQUE



MédiaChartres profite des vacances de la **Toussaint**, pour vous informer sur « **LE** » sujet qui concernent tous les foyers.



Soyez désormais **attentif**, à un autre aspect, lors de l'achat de vos nouveaux et futurs **appareils électro ménager**, en voici la raison et l'explication.





source – Direction de l'information légale et administrative



(Premier ministre)

Vous regrettez de ne pas disposer d'une meilleure information sur la durabilité des produits électroménagers que vous achetez ? Depuis le 1^{er} janvier 2021, le caractère réparable d'un produit fait l'objet d'un indice, notamment pour certains lave-linge, les téléviseurs et les ordinateurs portables. Cette mesure de la **loi anti-gaspillage** pour une économie circulaire est complétée par plusieurs arrêtés parus au **Journal officiel** le 4 mai 2022 qui étendent cet indice à six nouvelles catégories de produits, à partir du **4 novembre 2022**.

Comment ça marche ?



L'indice de réparabilité porte depuis le 1^{er} janvier 2021 sur 5 catégories de produits :

- les lave-linge à chargement frontal ;
- les téléviseurs ;
- les smartphones ;
- les ordinateurs portables ;
- les tondeuses à gazon.

D'autres catégories de produits électriques et électroniques seront progressivement concernées.

En magasin et sur les sites de vente à distance, une note sur 10 est apposée sur le produit, sur son emballage ou à côté du prix indiquant que le produit est :

- réparable ;
- difficilement réparable ;
- non réparable.

Plus la note est élevée, plus l'appareil est réparable. La notation est associée à une couleur, allant du rouge pour les produits non réparables au vert foncé pour ceux qui sont facilement réparables.

L'indice de réparabilité est déterminé à partir de cinq critères :

- la disponibilité de la documentation technique ;
- la facilité de démontage de l'appareil et les outils nécessaires pour y parvenir ;
- l'information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées et la durée de disponibilité ;
- le prix des pièces détachées par rapport au prix du produit neuf ;

- et un critère spécifique à chaque catégorie de produit.

Le réparateur a de plus l'obligation de proposer au consommateur des pièces détachées issues de l'économie circulaire. À chaque fois que cela est pertinent, le produit doit aussi proposer un compteur d'usage (similaire à un compteur kilométrique).

À savoir : L'objectif est d'atteindre 60 % de taux de réparation des produits électriques et électroniques d'ici 5 ans.

Cette mesure permettra de proposer au **1^{er} janvier 2024** un indice de durabilité qui viendra compléter ou remplacer l'indice de réparabilité, avec de nouveaux critères comme la fiabilité et la robustesse du produit (**la liste des équipements concernés sera définie par décret**).

Extension de l'indice à six nouvelles catégories de produits: Six arrêtés publiés au *Journal officiel* du 4 mai 2022 étendent cet indice à de nouvelles catégories de produits à partir du 4 novembre 2022 :

- **les lave-linge à chargement par le dessus ;**
- **les lave-vaisselle ;**
- **les nettoyeurs à haute pression ;**
- **les aspirateurs filaires, sans fil et robots.**

Les critères spécifiques à chaque nouvelle catégorie de produits sont :

- pour les aspirateurs filaires et les nettoyeurs à haute pression : l'assistance à distance sans frais ;
- pour les lave-linge à chargement par le dessus, les laves vaisselle et les aspirateurs robots : l'accessibilité du compteur d'usage, l'assistance à distance sans frais et la possibilité de réinitialisation logicielle.

Un éco-organisme pour la gestion des déchets

La gestion des déchets issus des équipements électroniques et électroniques ménagers étant assurée par les producteurs, ceux-ci doivent mettre en place soit un système individuel agréé, soit adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément.

Ecologic a notamment lancé [e-reparation](#) : un portail grand public dédié à la réparation pour réduire les déchets des équipements électriques et électroniques. Il apporte de l'aide pour diagnostiquer une panne, trouver un réparateur ou, si l'équipement n'est pas réparable, trouver une recyclerie où le déposer.



À noter : La mise en place de « **l'indice de réparabilité** » associe le **Ministère de la Transition écologique et solidaire**, **l'Ademe** et les acteurs du secteur (**fabricants, vendeurs, distributeurs, ONG, associations de consommateurs...**).

Textes de loi et références:

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs filaires](#)

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs robots](#)

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des lave-linge ménagers à chargement par le dessus](#)

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-](#)

[critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des lave-vaisselle ménagers](#)

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des nettoyeurs à haute pression](#)

[Arrêté du 22 avril 2022 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des aspirateurs non filaires](#)

[Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

Dans l'Agglomération, **MédiaChartres** à référencé de nombreux **SAV** (service après vente) **de grandes surfaces, qui proposent déjà un service de réparation multi-marques, et des artisans compétents sont aussi à votre service (en atelier ou à domicile).**



Moujib Kada

LA VÉRITÉ ... !

Avec ce titre, **MédiaChartres** rend hommage au réalisateur **Jean-Luc Godard**, disparu dernièrement, mais également à l'émission « **Cash investigation** », diffusée sur **France 2**, hier soir.

A voir ou à revoir sur

Ou

<https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/>

Le thème abordé par **Élise Lucet** et son équipe, colle à l'actualité, **même (et surtout) locale !** avec l'amplification de l'artificialisation des sols (bétonnage à outrance).

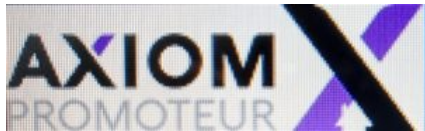


*Chantier entrée Nord Chartres, sur **120 514 M2**



*Pôle Gare





<https://www.axiom-promoteur.com/>

Le nouveau, dans la place ... !

<https://www.societe.com/societe/axiom-promoteur-843347105.html>

*Rue du Faubourg-la-Grappe (ex restaurant La Cloche de Bois)



Et contrairement à l'article du « journal local », ce ne sont pas 127, mais 141 logements qui étaient annoncés (?)

<https://www.axiom-promoteur.com/programmes-en-cours>

Sur la bétonisation:

L'État, avait fait des « promesses » (...) que le Sénat, se charge actuellement de lui rappeler, avec l'espoir de voir rapidement évoluer les choses, pour encadrer et stopper les « massacres« .

<https://www.senat.fr/presse/cp20220314a.html>

Et ce seront bien **les adjoints en charge de l'urbanisme et de la délivrance des permis de construire**, qui seront bientôt, en première ligne à répondre de leurs actes lors des interrogatoires, et pour ... (**Eux-Elles**), les explications s'annoncent complexes (enrichissement et intérêts personnel), sous-jacent ?



Des révélations « surprenantes »: comme le financement des méthaniers, par certaines compagnies d'assurances, la France qui achète du gaz à ces sociétés, les grosses excuses des assureurs pour ne jamais rembourser les sinistrés dans le cadre des « **CAT-NAT** » (**catastrophes naturelles**), sur les cabinets d'experts corrompus jusqu'à l'os, la vitesse du réchauffement climatique (hors contrôle), etc.

Claude Harffi

* [photos MédiaChartres](#)